



Compte-rendu de la réunion de conseil 13 avril 2023

Etaient présents : CHRETIEN Sylvie, CHRÉTIEN David, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, FARQUE Alexandre, RICHARD Baptiste, ROELLINGER Christophe, WEISS Eric

Excusés : DE VLEESCHOUWER Marie, LEBEAU Isabelle, JORY Ludovic

Secrétaire : CHRÉTIEN Sylvie

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 23h00

1. Approbation du Procès-verbal du 17 février 2023 :

Procès-verbal validé à l'unanimité.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Vote du compte administratif 2022

Le conseil réuni sous la présidence de Alexandre FARQUE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la représentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Total dépenses	148 682.00	92 205.27
Total recettes	235 352.70	132 927.46
Excédent		40 722.19
Report 2021		117 036.70
Excédent de clôture		157 758.89



SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
Total dépenses	47 765.69	24 991.92
Total recettes	47 765.69	19 301.90
Déficit		5 690.02
Report déficit 2021		7453.69
Déficit de clôture		13 143.71

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité des présents :

D'approuver le compte administratif 2022

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

3. Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes



émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

4. Affectation de Résultat :

Le maire, expose aux membres du conseil municipal le résultat de clôture de l'exercice 2022 à savoir :

Fonctionnement : + **157 758.89 €**

Investissement : - **13 143.71 €**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- D'affecter 13 143.71 € au compte 1068 et le solde soit 144 615.18 € au compte 002.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

5. Vote du Budget Primitif 2023 :

Après présentation du Budget Primitif, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

6. Vote des Taux (État 1259)

Le Maire explique qu'au vu des investissements réalisés en 2022 et à l'augmentation incessante du coût de la vie, il ne souhaite pas augmenter les impôts de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision du Maire.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».



7. Mise à disposition de la secrétaire de Mairie pour l'Association Foncière de Felon :

Le Maire propose que la secrétaire de Mairie soit en charge du secrétariat de l'Association Foncière de Felon, comme ça l'était avec le même nombre d'heures que l'année dernière soit 10 heures.

Un avenant à la convention déjà mise en place sera signé.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant à la Convention de mise à disposition de personnel.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

8. Convention Pass'sports et Culture

Le Maire explique qu'il souhaite mettre en place Le Pass'sports et Culture, convention à signer avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud, afin de permettre aux enfants de la commune qui souhaite avoir une activité sportive ou culturelle d'obtenir une aide.

Il propose la somme de 50 euros par enfant.

Cette convention sera effective pour l'année à venir 2023/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention entre la C CVS et la Mairie de Felon.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».